

16/02/2021

BRETAGNE



le réseau de l'initiative
Bio en Bretagne

Webinaire : les évolutions de la réglementation bio pour les transformateurs

avec le soutien de



Avec la collaboration de :



Pourquoi un webinar sur la réglementation bio ?

transformateur
contrôle ^{nouveautés}
additifs ^{traçabilité}
veille
règles
certification
agroalimentaire ^{évolutions}
complexité ^{respect} ^{vigilance}

Une collaboration avec :



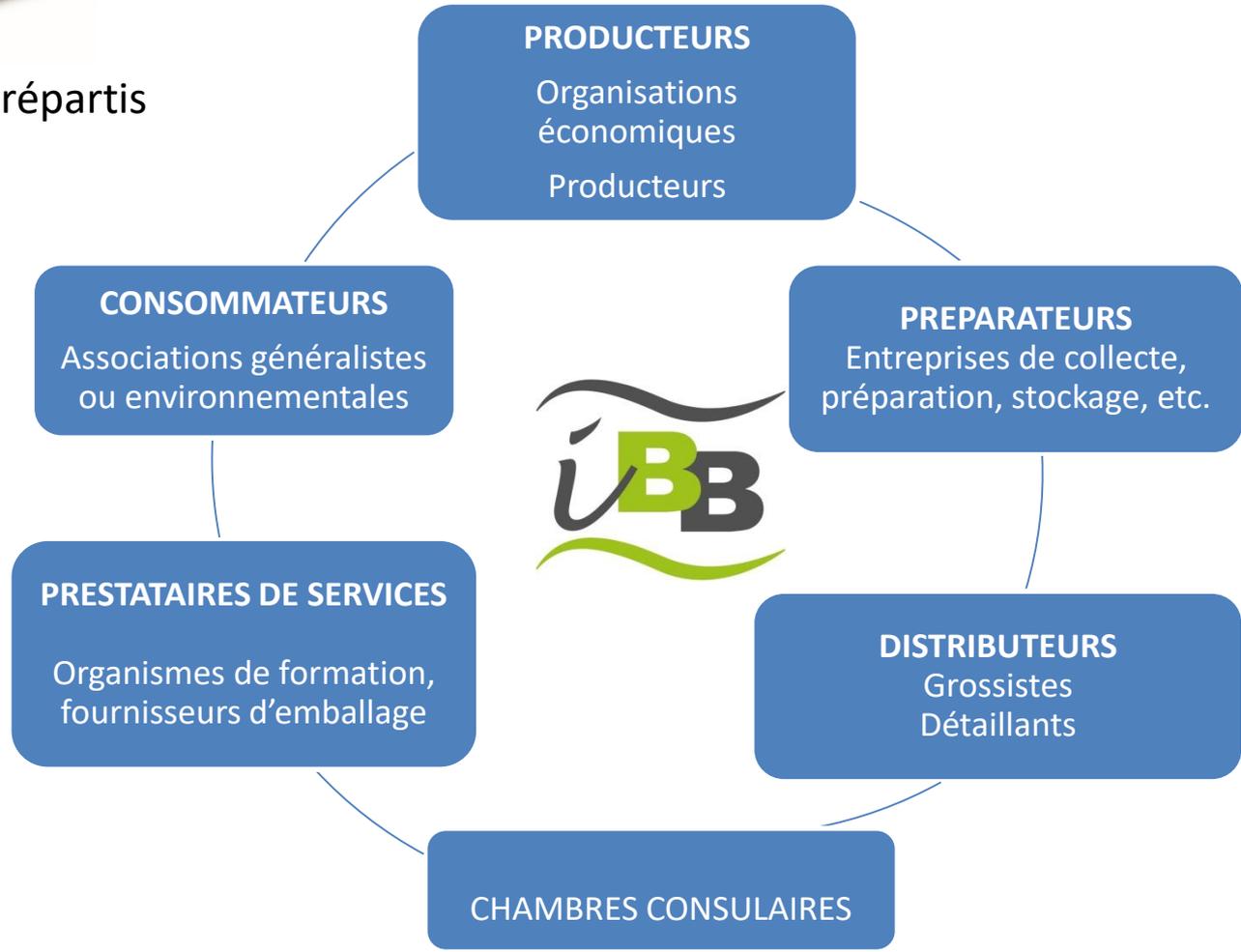
- **Association loi 1901 de développement et de promotion de l'agriculture biologique** depuis plus de 25 ans
- **Réseau** qui regroupe tous les maillons des filières bio
- Structure de **concertation, d'échange** et de construction de **projets** entre les différents acteurs de la filière Bio
- Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur le dossier Bio en Bretagne
- **IBB déclarée d'utilité publique en 2016**



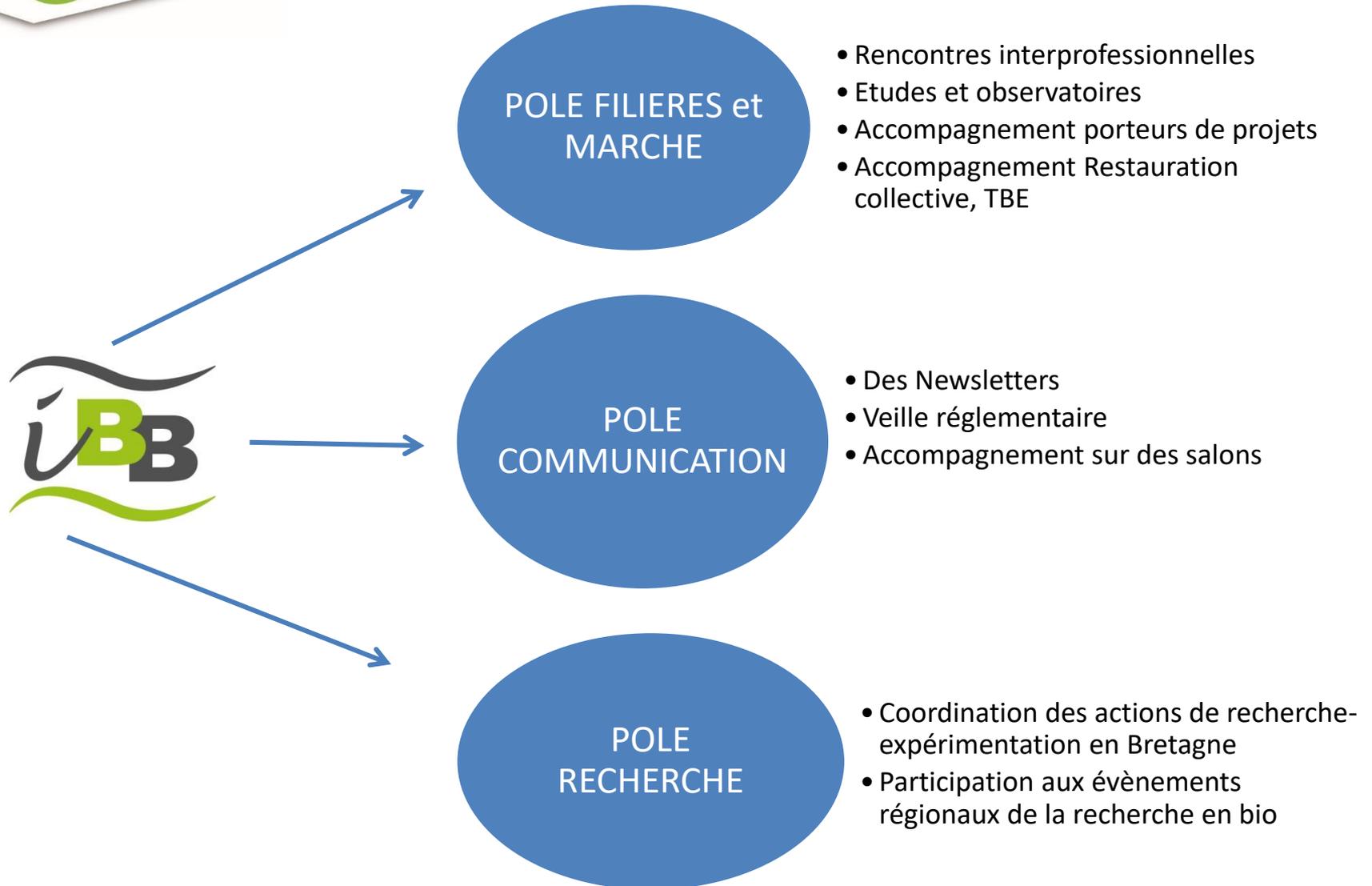


Organisation

180 adhérents répartis



Mais aussi des partenaires : collectivités, chercheurs, journalistes,





IL FAIT **BIO** EN BRETAGNE!

[Voir la version en ligne](#)

Jeudi 21 mars 2019

La Newsletter des Actualités de la Bio en Bretagne

ASSEMBLEE GENERALE Jeudi 28 Mars 2019

De 9h00 à 16h30
Espace Sciences & Métiers - 6 rue Camille Guérin
22440 PLOUFRAGAN



Lancement du Club des Financiers !

La matinée sera dédiée à l'Assemblée Générale statutaire et l'après-midi sera consacrée au thème du **financement de la Bio**. Le Club des Financiers a pour objectif de contribuer au développement de la filière biologique en renforçant les synergies entre acteurs de financement public et privé...
Ouvert à tous, inscription obligatoire.

En savoir plus



Natexpo Lyon 2018



Un Petit-Déjeuner chez EILYPS

Bretagne
EILYPS



Dossier documentaire : Croissance du Marché des produits Bio

Initiative Bio Bretagne vous propose un éclairage sur la situation du **Marché des produits biologiques en France**. Les tendances de consommation et les stratégies des enseignes de distribution sont également abordées, ainsi que la

SECALI BIO



Une ÉQUIPE à votre service



Stéphanie
THEBAULT
Directrice



Chloé NAIN
*Coordinatrice
Communication et
Be Reizh*



Goulven OILLIC
*Coordinateur Filières,
Restauration
Collective, Etudes*



Amandine
JEANJACQUES
*Assistante
administrative et
de gestion*



Fabienne DELABY
*Chargée de veille
et documentation
(CRIBB), site
internet*



Rosalie MARC
*Chargée de mission
Restauration collective
et Be Reizh*



Maryline LE RUYET
*Chargée de
Communication et
Appui aux
professionnels*



Florine MARIE
*Coordinatrice
Recherche et
réglementation*

Un bureau et un conseil d'administration au service de la bio



Denis PATUREL
Président
DSP CONSULTING



Patrice LE PENHUIZIC
Vice-Président
Chambre d'Agriculture



David DUGUEPEROUX
Membre du bureau
Chambre d'Agriculture



Pascal TRAVERS
Vice-Président
Agri Bio Conseil



Céline ROUSSET
Trésorière
C.F.P.P.A. Le Rheu



Jean-Louis CHEVÉ
Membre du Bureau
AFOC



Béatrice ROZÉ
Membre du Bureau
Fagots et Froment



LES EVOLUTIONS DE LA REGLEMENTATION BIO POUR LES TRANSFORMATEURS



le réseau de l'initiative
Bio en Bretagne

16 FEVRIER 2021

Martine CATHELIN, Responsable Affaires

martine.catheline@bureauveritas.com



Move Forward with Confidence





Plan

- Le bio chez Bureau Veritas Certification
- Réglementation bio actuelle
- Nouveau Règlement Bio
- Conséquences du BREXIT

LE BIO CHEZ BUREAU VERITAS CERTIFICATION (FR BIO 10)

Move Forward with Confidence





20000 opérateurs certifiés par Bureau Veritas Certification



- 11000 exploitations agricoles
- 3500 transformateurs
grossistes et importateurs
- 5500 points de vente

FR BIO 10



Notre organisation

DEVELOPPEMENT

INSPECTION

TECHNIQUE/ CERTIFICATION



**Responsables d'affaires Bio
filières amont et aval**

Informations / contrats /
développement

**200 contrôleurs qualifiés
localisés en région**

Missions de contrôle
Rapports numériques

**Chargés de Certification Bio
Spécialisés**

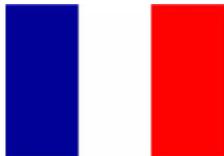
Planification / relation clients /
Revue des rapports / Certificats Bio

RÈGLEMENTATION BIO ACTUELLE

Move Forward with Confidence



Textes Bio en vigueur



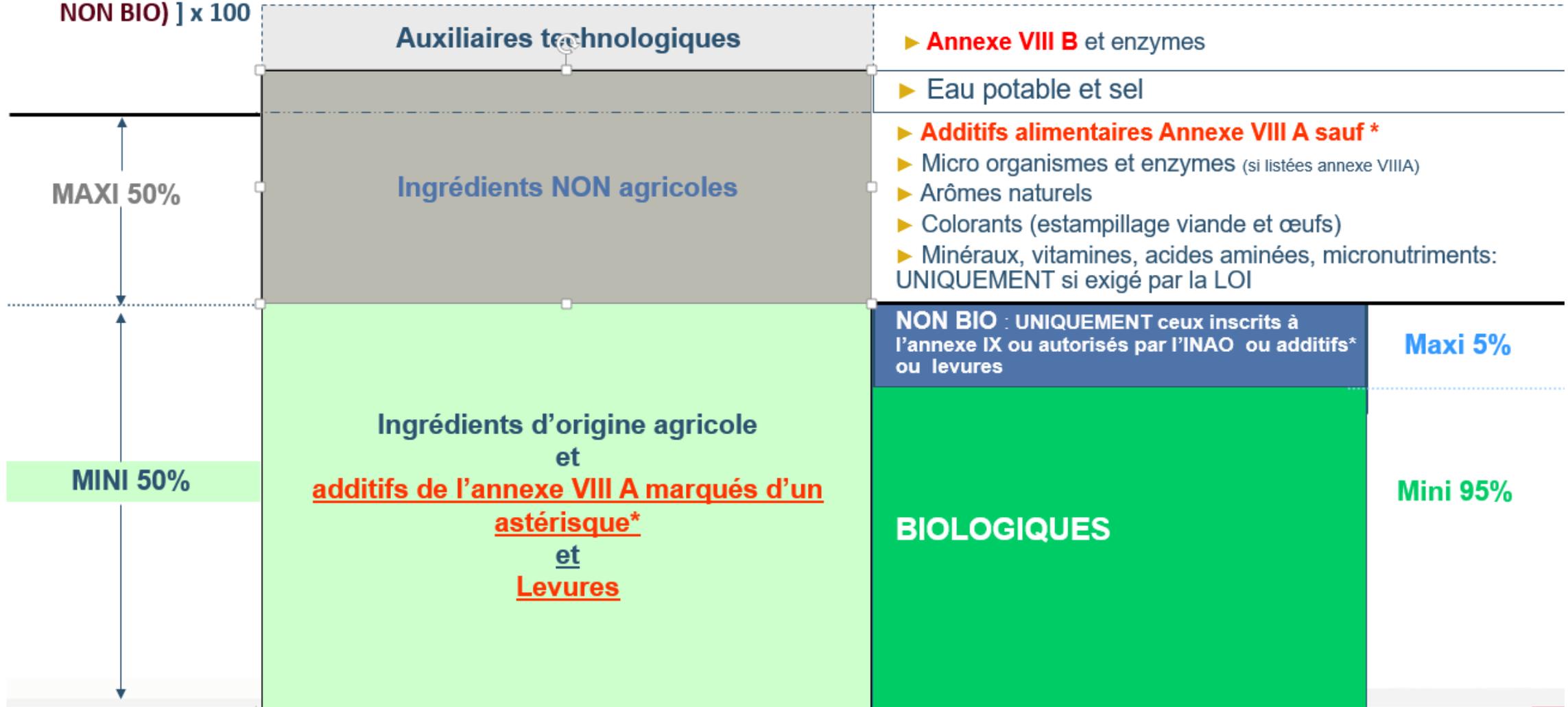
Références	Dernières versions
RCE 834/2007 : cadre	03/10/2008
RCE 889/2008 consolidé (articles et annexes) : application	07/01/2020
RCE 1235/2008 consolidé : importations	06/07/2020
CC FR BIO consolidé (5 avenants)	20/08/2020
Cahier des charges aliments pour animaux de compagnie	25/04/2004
Cahier des charges Restauration commerciale	12/12/2019
Règles d'usage de la marque AB + note d'information	28/02/2012 et 16/01/2019
Guide de lecture INAO	Novembre 2020
Guide étiquetage INAO	Juillet 2017

Les textes réglementaires sont téléchargeables sur notre site Internet :

<https://filiereagro.bureauveritas.fr>

Composition d'une denrée alimentaire bio (> 95 % bio)

% BIO dans une recette = $\left[\frac{\text{Somme des ingrédients agricoles BIO}}{\text{Somme de tous les ingrédients considérés comme agricoles (BIO et NON BIO)}} \right] \times 100$



Cas particulier des houblons bio et non bio

- Certaines variétés de houblons ne sont pas disponibles en bio et l'INAO peut accorder des dérogations pour utilisation de variétés de houblons non bio (< 5% non bio dans la recette)
 - Malgré la règle de non concomitance (pas le même ingrédient en bio et en non bio dans une recette), l'INAO accorde la possibilité qu'une bière bio puisse contenir à la fois des variétés de houblon bio et des variétés non bio dans les recettes
- Si présence de variétés bio et non bio dans une recette , obligation de lister les variétés bio et non bio dans la liste des ingrédients



Etiquetage des produits biologiques et > 95% bio

Au minimum:

- Mention: **agriculture biologique** ou **biologique** ou **bio**
(au moins dans la liste des ingrédients)
- Code de l'OC (code de BVCert: FR BIO 10) **du dernier préparateur**
(celui qui pose l'étiquette en dernier lieu)

*Le nom et l'adresse de l'OC et la mention « **Certifié par** » sont possibles*



FR BIO 10
Agriculture UE

Puis:

- **Logo Européen**



(obligatoire sur les denrées préemballées)

- ▶ Lorsque le logo UE est utilisé ajouter : **Agriculture UE**
Agriculture non UE
Agriculture « nom d'un pays »
Agriculture UE / NON UE

- ▶ Logo AB Facultatif



Ajout au Guide de lecture INAO de novembre 2020 :

- Allégations thérapeutiques **interdites** sur les denrées alimentaires
- Allégations nutritionnelles et de santé possibles

Précisions sur les dispenses de contrôle des distributeurs détaillants

- Dispense si vente au consommateur final de produits en vrac dont le montant d'achat HT de **produits bio vrac < 10 000 € HT / an à l'entité juridique (et pas rayon/rayon)**
- **Pas de dispense** possible de contrôle du VRAC dans les magasins qui ont **un atelier certifié bio** (terminal de cuisson par exemple) même si rayon vrac < 10000 € d'achats annuel hors taxes
- **Dispense pour le drive** si le personnel de vente est en présence du consommateur
- Par contre, les opérateurs qui vendent **par correspondance doivent être certifiés** (le client n'est pas en présence du vendeur)

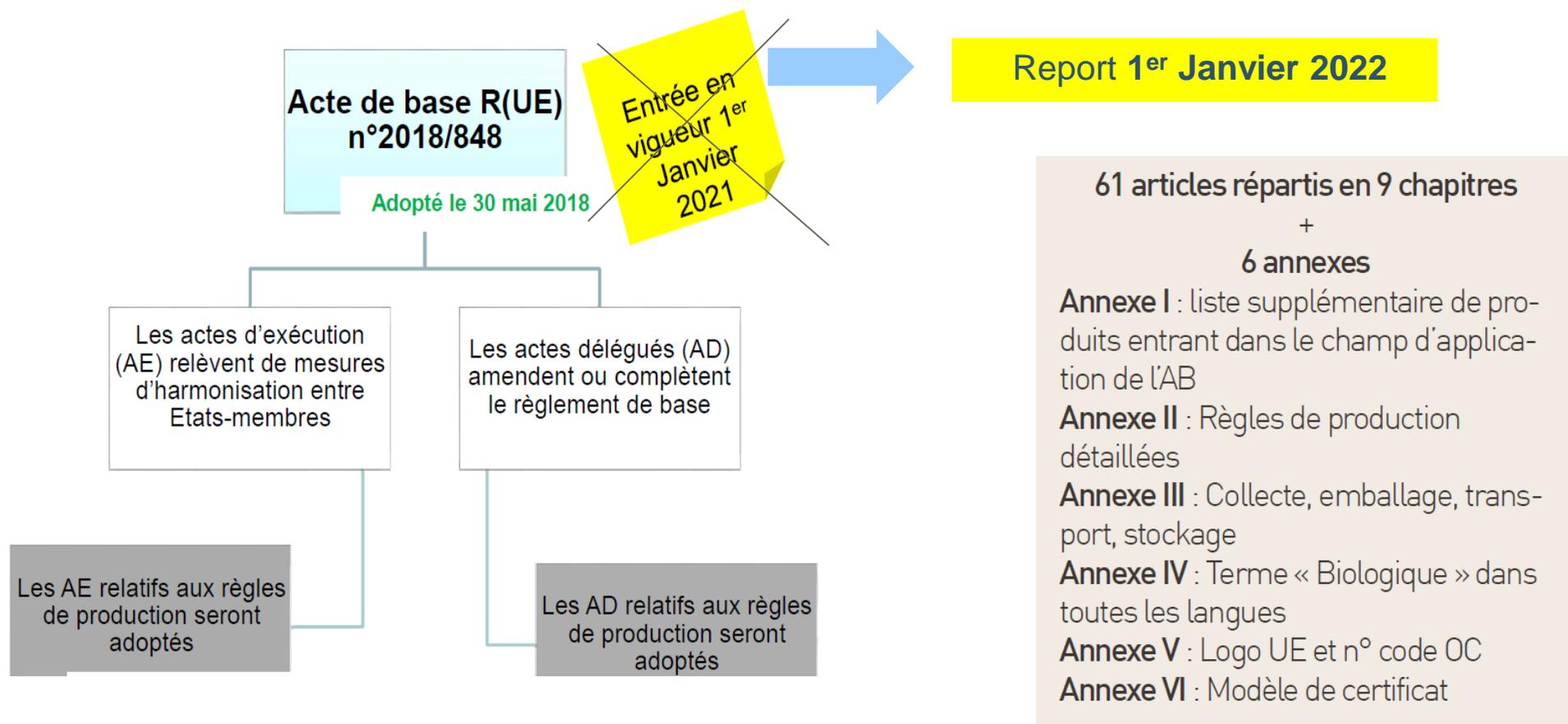


NOUVEAU REGLEMENT BIO

Move Forward with Confidence



Nouveau règlement Bio UE 2018/848



En 2021: les règlements (CE) n° 834/2007, 889/2008 et 1235/2008 continuent de s'appliquer

Actes secondaires du RUE 848/2018 publiés

RUE BIO 2018/848 (Acte de base)	Règlement (UE) 2018/848 du parlement européen et du conseil du 30 mai 2018 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques, et abrogeant le règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil	14/06/18 (entre en vigueur le 01/01/2022)
R Délégué 2020/427	Modifications de règles sur: Aquaculture – graines germées - Apiculture	23/03/2020
R Exécution 2020/464	Précisions sur les conditions de RAB (docs nécessaires à la reconnaissance rétroactive des périodes de conversion), règles de productions animales, transfo et densités dans les bâtiments, délais de mise en application de certaines nouvelles règles	31/03/2020
R Délégué 2020/1794	Utilisation de matériel en conversion et non biologique de reproduction des végétaux	01/12/2020
R Exécution 2020/2042	Report de 1 an des dates de mise en conformité prévues dans le RUE 2020/464	14/12/2020
R délégué 2020/2146	Dérogations en cas de catastrophes	18/12/2020

Actes secondaires en cours: circonstances exceptionnelles, semences et plants, modalités de contrôles, commerce avec les pays tiers, règles d'étiquetage, annexes techniques.

AU 1^{er} JANVIER 2022
(annexe I du 2018/848)

ACTUELLEMENT

- Les productions agricoles vivantes et non transformées
- Les aliments pour animaux
- Les produits agricoles transformés destinés à l'alimentation humaine



Rajout de :

- la cire d'abeille,
- les huiles essentielles autres qu'alimentaires,
- Les peaux brutes et non traitées, le sel marin ou minier, le maté
- les bouchons de liège naturels, les cocons de vers à soie, les gommes et résines naturelles
- Le coton et laine non cardés ni peignés
- les levures destinées à l'alimentation humaine et animale
- les lapins et les cervidés
- les poulettes



Modifications des règles de préparation

- **Ingrédients non Bio autorisés dans les 5%** : réduction de l'annexe IX actuelle (sera revue annuellement)
- **Maintien de la possibilité de demander une dérogation pour les ingrédients non bio** non listés auprès de l'INAO (6 mois de validité et renouvelable 2 fois, contre 12 mois renouvelable 3 fois actuellement)
- Les **nanomatériaux** seront interdits



Modifications des mentions d'étiquetage

- Il sera possible de remplacer la mention UE ou non UE par **le nom d'une région** (pas uniquement celui du pays)
- Le nom du pays sera possible (au lieu de UE ou non UE) avec **tolérance 5%** des ingrédients agricoles extérieurs au pays en question (contre 2% actuellement)

Changements pour les arômes / Avant-Après

RCE ACTUEL 834/2007	A partir 01/01/22 NOUVEAU RCE
« Arômes naturels »	« Arômes naturels de X » <i>= uniquement les préparations aromatisantes et substances aromatisantes naturelles au sens des articles 16(2), 16(3) et 16(4) du règlement arômes (mais pas 16(5) et 16(6))</i>
Arômes non pris en compte dans le calcul des 95% d'ingrédients bio	Arômes intégrés dans le calcul des ingrédients bio

INCHANGE :
pas obligé d'utiliser des arômes biologiques dans les denrées biologiques



Passage de l'équivalence à la conformité :

Les produits biologiques importés devront impérativement respecter la réglementation européenne ou provenir d'un pays tiers ayant signé un accord commercial avec l'Union européenne garantissant l'équivalence en matière de réglementation et de système de contrôle



CONSEQUENCES DU BREXIT

Move Forward with Confidence



BREXIT Importations en UE de produits provenant de Grande Bretagne (sauf Irlande du Nord)



Depuis le 01/01/2021 :

Si vous souhaitez acheter des produits bio provenant de Grande Bretagne, vous devez être certifiés en tant qu'**IMPORTATEUR** et être inscrits dans TRACES NT

Les produits bio sont importés avec un COI émis dans TRACES NT comme tous les autres pays tiers

Il y a 6 OC reconnus équivalents inscrits à l'annexe IV du RUE 1235/2008 : Biodynamic Association Certification, Organic Farmers & Growers C.I.C, Organic Farmers & Growers (Scotland) Ltd, Organic Food Federation, Quality Welsh Food Certification Ltd et Soil Association Certification Limited



BREXIT Exportations de l'UE vers la Grande Bretagne (sauf Irlande du Nord)



- En attente d'un accord entre l'UE et UK pour les exportations/importations à partir de 2022 : les produits BIO UE peuvent toujours être vendus au Royaume Uni jusqu'au 31/12/2021 sans reconnaissance particulière des OC bio UE par UK
- **A partir du 1^{er} Juillet 2021** : chaque exportation vers le Royaume Uni devra être accompagnée d'un **Certificat d'inspection (COI)**

Pour aller plus loin : outils à votre disposition



► Sur notre site internet : <https://filiereagro.bureauveritas.fr>

Lettre d'info Bio

Textes réglementaires Bio

Certificats Bio

► Sur l'Espace Certification dédié à nos opérateurs bio
<http://espacecertification.bureauveritas.fr/>

Pour poster les demandes de validation d'étiquettes

Créer un panier de visualisation des certificats groupe

Etiquette BIO



Vos étiquettes
BIO

Panier BIO



Recherche
de certificat



LA REGLEMENTATION BIO

Bureau Veritas Certification France met à votre disposition un ensemble de textes. Vous pouvez les télécharger. En complément, vous trouverez dans les sections spécialisées (Boulangerie, Producteur, Transformateur, Importation des produits Biologiques) **des guides pour vous aider à préparer votre démarche de certification.**

Ces textes sont également disponibles sur le site de l'INAO.

Ils sont indispensables pour initier et maintenir votre certification Bio. Pour votre projet Bio, il est important de respecter les étapes.

REGLEMENTATION BIO EUROPEENNE pour les - productions végétales, productions animales (bovins, ovins, caprins, porcins, équidés, volailles) apiculture, aquaculture, transformateurs, importateurs de pays tiers, distributeurs	
Synthèse des évolutions réglementaires decembre 2019	Télécharger
RCE BIO 834/2007	Télécharger
Règlement (CE) n°834/2007 du conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques	
RCE BIO 889/2008 VERSION CONSOLIDEE au 7/01/2020	Télécharger
Règlement (CE) n°889/2008 de la commission du 5 septembre 2008 portant modalités d'application du règlement (CE) n°834/2007 en ce qui concerne la production biologique, l'étiquetage et les contrôles	
- REGLEMENT D'EXECUTION (UE) 2020/1777 DE LA COMMISSION du 7 juillet 2020 dérogeant aux règlements (CE) no 889/2008 et (CE) n° 1256/2008 en ce qui concerne les contrôles relatifs à la production de produits biologiques dans le contexte de la pandémie de COVID-19	
	Télécharger

BUREAU VERITAS CERTIFICATION

Soyons performants ensemble.

Merci de votre attention